

# AU PUITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque, éclaircissement ou tout autre sujet il est possible de nous contacter: <u>Par télépho</u>ne: (718) 484 8 136

ou par Email: Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail

# INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה

subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings Torah@torahwellsprings.com

Lu Yidich:

דער פֿרשה קוואל yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá

En Français:

Au Puits de La Paracha info@aupuitsdelaparacha.com

I'n Italien:

Le Sorgenti della Torah info@lesorgentidellatorah.com

En Russe

Колодец Торы info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emunah 1660 45th St, Brooklyn NY 11204 718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna Re'hov Dovev Mecharim 4/2 Jérusalem Téléphone: 02-688040

## Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.



# Au Puits de La Paracha

#### Kédochim

# « Ne hais point! », « Ne te venge pas! », « Ne garde pas rancune! », car c'est Hachem qui lui a dit de te maudire

« Ne hais point ton frère dans ton cœur » (19, 17)

Le Pélé Yoëts (Erekh Sin'a) a largement développé le sujet de la Emouna dont il est question dans ce verset. « Il n'est nul besoin, écrit-il, de défendre à un homme de haïr celui qui lui a fait du bien, et à l'encontre duquel il n'a aucun grief; pourquoi, en effet, le haïrait-il? Il est certain, au contraire, qu'il l'aime! La Torah n'avait besoin de lui interdire d'éprouver ce sentiment qu'à l'égard de son ennemi et ou de celui qui cherche à lui nuire. C'est lui que concerne l'ordre donné par la Torah: « Ne hais point », et également lui qu'elle l'enjoint d'aimer comme sa propre personne.

« Certes, il n'est pas facile de rendre le bien pour le mal, mais puisque c'est notre Créateur qui nous l'a ordonné, on doit en conclure que la chose est possible. Car la Torah n'a pas été donnée aux anges célestes Saint-Béni-Soit-Il n'agit tyranniquement envers Ses créatures (Avoda Zara 3b). Seulement, il est vrai que cela nécessite un effort conséquent et une assiduité certaine. Car l'homme a besoin d'intérioriser le fait que les joies et les vicissitudes de l'existence proviennent, toutes deux, d'En-Haut, et lui sont toutes deux bénéfiques. Aussi, personne n'est en mesure de procurer la moindre jouissance, ou de provoquer le moindre préjudice à quiconque, voire de s'emparer de ce qui lui a été réservé, ne fût-ce qu'un peu, sans l'émission préalable d'un décret Divin. Hachem possède de nombreux émissaires afin d'agir à Sa guise, pour le bien de l'homme dans ce monde ou dans le monde futur. Ce sont de telles pensées que l'homme devra ressasser constamment et dont il devra être parfaitement convaincu. Il devra

renforcer sa foi à leur sujet, afin de faire disparaître la haine de son cœur et réveiller en lui l'amour pour son prochain. Souvenonsnous : la récompense est proportionnelle à l'effort! »

A propos de la défense de se venger et de tenir rancune, le Séfer Ha'hinoukh développe, lui aussi, la même idée : il explique que la vengeance et la rancune n'ont pas leur place dans le cœur de celui qui croit d'une foi intègre que l'homme ne peut rien faire de lui-même sans que cela n'ait été décrété auparavant En-Haut. C'est ce que nos Sages enseignent ('Houline 7b): « Un homme ne reçoit pas même un petit coup sur son doigt, ici-bas, sans que cela n'ait été proclamé dans le Ciel! » Dès lors, on comprend que lorsque quelqu'un subit un préjudice, ce n'est pas de son prochain qu'il provient, car celui-ci n'est qu'un émissaire du Ciel. Aussi, pourquoi devrait-il se venger de celui qui ne lui a rien fait?

« Un des fondements de cette Mitsva, écrit le Séfer Ha'hinoukh, est que l'homme sache et soit convaincu qu'il y a une raison émanant du Saint-Béni-Soit-Il à tout ce qui lui arrive, en bien ou en mal. Mais rien ne provient d'autrui sans la volonté Divine. C'est pourquoi, lorsque quelqu'un lui causera une peine ou une souffrance, il devra savoir que ce sont ses propres fautes qui en sont responsables, et que c'est Hachem qui l'a décrété ainsi. Il ne fomentera donc pas de vengeance contre cette personne car elle n'en est pas la cause. Ce sont seulement ses péchés qui ont provoqué cette situation, comme l'a reconnu David Hamélekh (lorsque Chim'i Ben Guéra l'insulta en public, n.d.t): "Laissezle, car c'est Hachem qui lui a dit : 'Maudis-le !'" (Chemouël II 16, 11) »

Au contraire, le véritable croyant s'efforcera de rendre le bien pour le mal, car selon sa Emouna, cet homme ne lui a rien fait; dès lors pourquoi ne lui prodiguerait-il pas du bien comme à n'importe quel autre juif? Cela est d'ailleurs explicite dans le commentaire de Rav Saadia Gaon sur le verset: « Même l'homme qui était en paix avec moi, en qui j'avais confiance, mange mon pain, s'ingénie à me tromper (...) et je les rétribuerai » (Téhilim 41, 10): « je les rétribuerai » signifie qu'il leur rendra le bien pour le mal, comme Hachem le désire, tel qu'il est écrit (dans le verset qui suit): 'בוֹארת' (-"Grâce à cette chose": d'avoir rendu le bien pour le mal), 'דעתי כי הפצת בי (-"j'ai su que Tu m'as désiré"), et c'est ce qui est écrit (dans notre Paracha): « Ne te venge point et ne garde point rancune envers ton prochain. »

On rapporte l'histoire édifiante qui suit à propos du Rav de Taèche.

Ce dernier avait coutume d'envoyer chaque Roch 'Hodèche une somme d'argent à une certaine personne. Particulièrement scrupuleux d'observer cette habitude, même lorsqu'il se trouvait loin, il se préoccupait toujours d'envoyer une 'enveloppe'. Un jour, il révéla enfin le secret de cette conduite :

Il raconta qu'il alla une fois se tremper dans une rivière. Un homme qui s'y trouvait alors également et qui apparemment était très mauvais, mit une branche sur sa tête afin de l'empêcher de sortir de l'eau, et peu s'en est fallu que le pire arrive. Finalement, le mécréant le laissa sortir.

« Pour le vil geste qu'il commit alors, conclut le Rabbi, et qui avait pour but de me noyer, je n'ai aucun reproche à lui faire, car il n'était en cela que l'envoyé de la Providence ; cela ne provenait pas de lui, mais seulement de la volonté Divine. En revanche, pour m'avoir sauvé la vie en fin de compte, je lui dois ma reconnaissance jusqu'à la fin de mes jours, et il est donc légitime que je lui envoie régulièrement de l'argent pour le remercier. »

Si, certes, cette histoire semble surhumaine, souvenons-nous cependant qu'il ne s'agissait pas d'un Saint qui vécut il y a plusieurs siècles, mais d'un Tsadik qui vivait parmi nous voici seulement quelques années. Il avait néanmoins intériorisé complétement l'enseignement du Séfer Ha'hinoukh rapporté plus haut : « C'est Hachem qui lui a dit :'maudisle!' »

Les histoires ne tarissent pas, à propos des grands de toutes les générations, qui se distinguèrent par cette noble vertu de rendre le bien pour le mal :

Dans sa jeunesse, le Imré Emet habita la ville de Bialé. Dans son quartier, vivait un Avrekh qui n'avait de cesse de lui nuire, et qui le harcelait jusqu'aux dernières limites. Les années passèrent. Entre-temps, la première guerre mondiale avait éclaté et avait laissé bon nombre de nos frères juifs démunis de tout. Parmi eux, se trouvait cet Avrekh qui demeura sans gîte ni couvert. Cependant, le Imré Emet se préoccupa de tous ses besoins et lui envoya sans compter de la nourriture, des vêtements et tout ce dont il avait besoin.

Il abonda tellement dans cette conduite qu'une fois, la Rabbanite lui en fit la remarque .

« Je constate, lui dit-elle, que tu n'arrives pas à oublier ce que t'a fait cet homme jadis à Bialé, et je comprends que tu veuilles lui rendre le bien pour le mal qu'il a commis envers toi. Mais je m'étonne beaucoup d'une chose : pourquoi, à ce point, t'es-tu évertué à le couvrir de bienfaits ? Il ne t'a pourtant pas fait autant de mal que tu lui as fait de bien! »

On raconte également au sujet du Imré Emet qu'une fois, son fils aîné, Rabbi Méir, sortit de chez ce dernier complétement bouleversé. Il expliqua ensuite ce qu'il venait de voir de ses propres yeux dans le bureau de son père:

Un juif, qui critiquait bassement, sournoisement et perfidement la conduite du Imré Emet se rendait, malgré cela, de temps à autre, chez celui-ci et se faisait passer hypocritement pour l'un de ses fidèles. « A présent, ses vils agissements viennent de se révéler au grand jour : cet effronté a écrit une lettre de délation destinée aux gouvernants qui résident à Presbourg,

dans laquelle il porte de fausses accusations sur mon père et, avec l'insolence qui le caractérise, il lui a écrit, en même temps, une autre lette dans laquelle il ne tarit pas d'éloges hypocrites sur lui. Seulement, grâce à D. "qui nous sauve sans cesse de nos ennemis dans chaque génération", les deux lettres se sont interverties : celle qui était adressée à mon père a été envoyée à Presbourg, et la lettre de délation est arrivée chez lui. Dernièrement, j'ai vu cette lettre chez mon père et je viens enfin de comprendre. Je m'étais, en effet, toujours demandé pourquoi il rapprochait cet homme de lui ; maintenant que j'ai réalisé qu'il cherchait à lui nuire, j'ai compris pourquoi mon père le traitait avec autant d'égards!»

Le 'Hakal Its'hak de Spinka raconta sur son père, le Imré Yossef, qu'une fois, un Rav vint lui rendre visite et le Imré Yossef le traita avec beaucoup plus d'honneurs qu'il ne lui revenait. Il modifia même ses habitudes à son intention ; chaque jour, en effet, il ne mangeait son repas du matin qu'après avoir achevé sonétude quotidienne et, en l'honneur de son hôte, il se hâta de manger avec lui juste après la prière du matin, ce qui était très étonnant. Lorsque le 'Hakal Its'hak s'enquit auprès de son père de cette conduite, celui-ci lui répondit:

« Jadis, j'errai de ville en ville afin de demander l'aumône aux portes des gens généreux. Sur mon chemin, j'arrivai un jour dans une ville où cet homme occupait la fonction de Rav. Lorsque j'annonçai alors, à la synagogue, la raison de ma venue, et que ce Rav fut en mesure de m'aider dans ma démarche, il ne bougea pas de sa place et ne m'aida pas le moins du monde. A présent, en le voyant arriver ici, s'est réveillée en moi sur le champ, l'envie de lui rendre la monnaie de sa pièce et de le repousser complétement. C'est pourquoi j'ai brisé ma tendance naturelle : je l'ai accueilli avec beaucoup d'honneurs et je lui ai montré beaucoup d'affection. »

« On pouvait être témoin chez mon père, conclut alors le 'Hakal Its'hak, de nombreux exemples de ce genre où il rapprochait ceux qui cherchaient à lui nuire et leur témoignait beaucoup d'égards. Tout cela afin de briser ses tendances naturelles et ses désirs personnels. »

### « Tu aimeras ton prochain comme toimême » : corriger ses propres traits de caractère, à l'intérieur comme à l'extérieur

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même, Je suis Hachem » (19, 18)

Célèbres sont les paroles de Rabbi Akiva à propos de ce verset, qui enseignent que c'est un grand fondement de la Torah (Yérouchalmi Nédarim 9, 4).

Rav 'Haïm Vital (le Maître du Ari Za'l, n.d.t) écrit (Chaar Hakédoucha 1, 2) que le thème des bonnes et mauvaises 'Midote' (les traits de caractère, les tendances naturelles) n'est pas évoqué dans la Torah car celles-ci, expliquet-il, sont une préparation à la Torah et, grâce à elles, l'homme est en mesure d'accomplir les Mitsvot. C'est ce que le Tana enseigne (Tana Débé Eliaou Rabba 1, 1) : דרך ארץ קדמה לתורה ("une bonne conduite précède la Torah"). C'est pourquoi l'homme doit être extrêmement vigilant en ce qui concerne ses Midote, et particulièrement durant cette période du compte de l'Ômer, dans laquelle l'essentiel du travail de l'homme consiste à corriger ses mauvais traits de caractère.

Rapportons un autre grand principe sur ce sujet, à travers une anecdote que l'un des petits-fils de Rav Chlomo Zalman Auerbakh m'a racontée:

Une fois, un 'Roch Yéchiva' dit à Rav Chlomo Zalman : « Je vous envie car vous vivez dans un Gan Eden, alors que moi, je vis dans le Guéhinam! »

Le Rav garda le silence et ne répondit rien. Néanmoins, lorsque ce Roch Yéchiva sortit, Rav Chlomo Zalman déclara à ses proches: « Il lui semble que je vis dans un Gan Eden et lui, dans le Guéhinam, mais à dire vrai, il se fabrique son 'Guéhinam' lui-même. Alors que moi, je me suis habitué, depuis ma jeunesse, dès quelqu'un vient pour me pousser à me reculer d'une distance double, si bien qu'il ne peut déjà plus me pousser! »

Ce qu'il voulut dire était qu'il existe des gens qui souffrent beaucoup, parce qu'il leur semble que tout leur entourage les considère comme des personnes mauvaises, des personnes à problèmes, au mauvais caractère et que, pour une certaine 'raison inconnue', il a été décrété à leur propos qu'ils doivent vivre dans un Guéhinam perpétuel. Mais en réalité, c'est une grave erreur, car si un tel homme se corrigeait lui-même, il se sentirait bien, même avec son entourage, au point de vivre au Gan Eden déjà dans ce monde!

Ecoutons donc la terrible histoire suivante qui débuta voici plus de dix ans et qui s'acheva le mois de Nissan dernier :

Une femme accoucha alors à l'hôpital 'Laniado', dans le quartier de Kiryat Santz à Nétanya. Elle partageait sa chambre avec une autre accouchée. Les deux femmes sympathisèrent et se mirent alors à discuter de la maison de repos dans laquelle elles se rendraient après leur séjour à l'hôpital. Il s'avéra que toutes les deux s'apprêtaient à aller dans le même établissement : 'Av Vaème', à Bné Brak. L'une dit : « Continuons notre séjour ensemble même là-bas et réservons une chambre pour nous deux!» Cependant, l'autre ne répondit pas car, à la même période, sa cousine avait accouché elle-aussi, et désirait être avec elle. Aussi, quand elle arriva à la maison de repos, elle en fit la demande. De manière surprenante, on lui répondit qu'une autre personne l'avait devancée. Néanmoins, elle ne voulut pas consentir à renoncer à être dans la chambre de sa cousine et insista, et sa requête fut exaucée.

Celle qui avait partagé son séjour à Laniado eut vent de tout cela et fut extrêmement vexée que son ancienne voisine de chambre se fût éloignée d'elle, et elle éclata en sanglots. Néanmoins, les jours suivants, les deux femmes se réconcilièrent et prirent même leurs repas ensemble au réfectoire.

Or, après un certain temps, celle qui avait voulu séjourner avec sa cousine commença à avoir de temps en temps les yeux enflés et très douloureux, ce qui l'obligea à subir toutes sortes de traitements et à prendre des En outre, elle médicaments. s'arrêta désormais d'enfanter. Par une extraordinaire 'coïncidence', sa cousine qui avait séjourné avec elle, cessa également d'avoir des enfants. Durant plusieurs années, elles languirent ensemble leur délivrance, jusqu'au jour où elles se mirent toutes les deux à penser qu'elles avaient peut-être causé du tort à quelqu'un et qu'elles étaient victimes de sa rancune. Elles firent, chacune, leur examen de conscience, mais ne trouvèrent rien de cet ordre.

Vers la fin de l'hiver 2020, la douleur aux yeux revint, et la femme en question comprit qu'Hachem voulait lui reprocher quelque chose. Elle se rendit sur le tombeau de Ra'hel pour s'épancher devant Celui qui sonde les cœurs, afin qu'Il lui ouvre les yeux et lui dévoile la cause de ses épreuves, et l'identité de celui à qui elle devait demander pardon pour l'avoir offensé. Les deux cousines firent à nouveau un examen de conscience, et finirent par se souvenir de ce qui s'était passé à la maison de repos. Peut-être que cette femme s'était vexée ? Elles firent consulter les registres de la maison de repos, et reçurent son nom. Elles lui demandèrent pardon. Sur le moment, la 'victime' affirma qu'elle n'avait pas été trop vexée, puis elle déclara ouvertement qu'elle leur pardonnait. Dix mois s'écoulèrent, et les deux femmes accouchèrent, l'une à Pessa'h et l'autre à 'Hol Hamoède. La douleur aux yeux, elle aussi, disparut comme si elle n'avait jamais existé après immédiatement qu'elles demandé pardon!